



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;

6.1 OBJET : R.C.C.R. – ANDENNE : rue de Bonneville - Aménagement d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30 alinéa 1^{er} et L 3221-5 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale portant sur la matérialisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue de Bonneville en raison de problèmes de vitesse dénoncés par des riverains ;

Vu l'avis de la Direction des Services techniques communaux ;

Vu l'avis technique préalable du 12 juin 2023 et portant la référence 2H1/FB/db/2023/43524 de l'agent compétent de la Région wallonne ;

Vu le plan terrier et le plan de situation ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

A ANDENNE, dans la rue de Bonneville, un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal est établi à hauteur de l'immeuble portant le numéro 68.

Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux A14 et F87 et le dispositif

repris au plan annexé.

Le dispositif surélevé sera conforme à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 9 octobre 1998 fixant les conditions d'implantation des dispositifs surélevés sur la voie publique destinés à limiter la vitesse à 30 km/h et les prescriptions techniques auxquelles ceux-ci doivent satisfaire, modifié par l'arrêté royal du 3 mai 2002.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier, via le « *Guichet des Pouvoirs locaux* ».

Article 3 :

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de tutelle.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

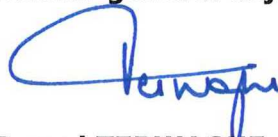
Pascal TERWAGNE

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,



Pascal TERWAGNE



Claude EERDEKENS